

**MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES**  
**COMTÉ DE SAGUENAY**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

---

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 16 mai 2022 à 19 h, devant public, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents :           Madame le maire  
                                  Nathalie Ross  
                                  Messieurs les conseillers  
                                  Luc Gilbert  
                                  Hervé Gaudreault  
                                  Martin Simard  
                                  François Maltais

Est absent :               Monsieur le conseiller  
                                  Jean-Sébastien Naud

Est également présente : M<sup>me</sup> Magali Lavigne, secrétaire-trésorière et directrice générale

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; <sup>(4049)</sup>
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022; <sup>(4050)</sup>
4. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
  - 4.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
  - 4.2. Suivi des grands dossiers;
  - 4.3. Prochaine séance;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS :
6. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
  - 6.1. Acquisition d'un biciborne dans le cadre du projet *Bicibornes* de la MRC Haute-Côte-Nord; <sup>(4051)</sup>
  - 6.2. Dépôt du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation des Bergeronnes; <sup>(4052)</sup>
  - 6.3. Adoption de la grille de salaires des employés du camping pour la saison 2022 <sup>(4053)</sup>
  - 6.4. Désignation d'un maire suppléant pour une période de 6 mois; <sup>(4054)</sup>
  - 6.5. UMQ, programmes d'assurances des OBNL; <sup>(4055)</sup>
  - 6.6. Nomination du coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire; <sup>(4056)</sup>
  - 6.7. Nomination du directeur des travaux publics; <sup>(4057)</sup>
  - 6.8. SEMO – Demande d'aide financière pour un contrat d'intégration au travail (CIT) concernant Mme Élise Dufour; <sup>(4058)</sup>
  - 6.9. Consentement de la Municipalité pour des fouilles et inventaire sur le site La Falaise; <sup>(4059)</sup>
7. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
  - 7.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'avril 2022; <sup>(4060)</sup>
  - 7.2. Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'avril 2022; <sup>(4061)</sup>

- 7.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois d'avril 2022; <sup>(4062)</sup>
8. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS;
  9. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
  10. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;
  11. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
  12. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;
  13. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :
    - 13.1. Association diabète Haute-Côte-Nord – MARCHE-O-DON; <sup>(4063)</sup>
    - 13.2. Association des joueurs d'airsoft secteur BEST; <sup>(4064)</sup>
    - 13.3. Centre d'études collégiales de Forestville – Gala Méritas; <sup>(4065)</sup>
  14. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉS :
    - 14.1. Adhésion à Culture Côte-Nord; <sup>(4066)</sup>
    - 14.2. Adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord (URLSCN); <sup>(4067)</sup>
  15. CORRESPONDANCE;
  16. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS : AMÉNAGEMENT PAYSAGER / MOBILIER URBAIN;
  17. SUJETS DIVERS;
  18. PÉRIODE DE QUESTIONS;
  19. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
- 

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

#### **22-05-4049 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

#### **22-05-4050 Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

## DOSSIERS DE LA MAIRIE

### Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

### Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

### Prochaines séances

Séance extraordinaire le 30 mai 2022 18 h 30

Séance ordinaire le 20 juin 2022 19 h

### PÉRIODE DE QUESTIONS

## DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

22-05-4051

### Acquisition d'un biciborne dans le cadre du projet *Bicibornes* de la MRC Haute-Côte-Nord

---

CONSIDÉRANT QUE la MRC Haute-Côte-Nord a fait une demande d'aide financière en vertu du programme de *vitalisation* regroupant les huit municipalités de la MRC Haute-Côte-Nord pour l'acquisition de 8 bicibornes qui seront installés dans chacune des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord pour participer au projet *Bicibornes* de la MRC Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Haute-Côte-Nord versera une aide financière de 2 980,13 \$ à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à en faire l'installation sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais

APPUYÉ PAR M. Martin Simard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité versera un montant de 331,15 \$ correspondant à la participation financière demandée par MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre du projet *Bicibornes*;

QUE la tranche de la subvention de la MRC à être versée sera ajustée proportionnellement si les dépenses pour la réalisation du projet s'avèrent inférieures à celles prévues au plan de financement;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents relatifs au programme de vitalisation.

22-05-4052

### Dépôt du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation des Bergeronnes

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil prenne acte du dépôt du budget révisé 2022 de l'Office municipal d'habitation des Bergeronnes.

22-05-4053

**Adoption de la grille de salaires des employés du camping pour la saison 2022**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. François Maltais  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte, sur recommandation du comité de gestion du camping, la grille des salaires des employés du camping pour la saison 2022.

22-05-4054

**Désignation d'un maire suppléant pour une période de 6 mois**

---

CONSIDÉRANT QUE conformément à *l'article 116 du Code municipal*, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE désigner le conseiller M. Hervé Gaudreault à titre de maire suppléant pour une période de 6 mois ou jusqu'à la prochaine nomination.

22-05-4055

**UMQ, programmes d'assurances des OBNL**

---

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés ;

CONSIDÉRANT QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la Municipalité des Bergeronnes à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE le conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, le ou les OBNL suivants :

Numéro de police	Nom	Adresse
OSBL-0100976	Corporation de diffusion de l'archéologie de la Côte-Nord / Centre Archéo Topo	498, rue de la Mer
OSBL-0101598	Explos-Nature (Éducation et Recherche)	302, rue de la Rivière
OSBL-0101908	La Corporation Touristique de Bergeronnes Inc.	424, rue de la Mer

**22-05-4056 Nomination du coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a créé un nouveau poste de coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Mme Sarah Côté soit embauchée à titre de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire de la municipalité des Bergeronnes;

QUE les conditions de travail pour ce poste soient fixées en accord avec le contrat convenu entre les deux parties;

QUE la date effective d'embauche est le 25 mai 2022.

**22-05-4057 Nomination du directeur des travaux publics**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devait combler le poste de directeur des travaux publics en raison du départ de M. Simon-Pierre Dufour en janvier dernier;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreult  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE M. Dave Gagné soit embauché à titre de directeur des travaux publics de la municipalité des Bergeronnes;

QUE les conditions de travail pour ce poste soient fixées en accord avec le contrat convenu entre les deux parties;

QUE la date effective d'embauche est le 24 mai 2022.

**22-05-4058 SEMO – Demande d'aide financière pour un contrat d'intégration au travail (CIT) concernant Mme Élise Dufour**

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes fait affaire avec le SEMO pour l'embauche de main-d'œuvre pour le bureau d'information touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. François Maltais  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes accepte la responsabilité du projet Contrat d'intégration au travail Élise Dufour été 2022 présenté dans le cadre de cette mesure;

QUE Mme Magali Lavigne, directrice générale, soit autorisée au nom de la Municipalité des Bergeronnes à signer tout document officiel concernant le projet, et ce, avec le gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité des Bergeronnes s'engage par son ou ses représentants à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Québec dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**22-05-4059**

**Consentement de la Municipalité pour des fouilles et inventaire sur le site La Falaise**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée à la Municipalité par le Centre Archéo-Topo afin d'autoriser la fouille et inventaire sur le site archéologique La Falaise, lot 4 343 072 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit site est régi par la *Loi sur le patrimoine culturel*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visent à réaliser des fouilles archéologiques en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) à l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objectif la protection, la mise en valeur et l'interprétation des artefacts et vise à appuyer le Centre Archéo-Topo dans son mandat muséal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. Martin Simard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise le projet de fouilles archéologiques sur le site La Falaise sur une distance linéaire de 60 mètres du lot 4 343 072;

QUE le conseil autorise le Centre Archéo Topo pour le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux au ministère de la Culture et des Communications (MCC);

QUE l'autorisation de la Municipalité est consentie pour une période d'un an à compter de la présente résolution;

QUE toute découverte (artefacts ou autres) demeure l'entière propriété de la Municipalité des Bergeronnes;

QUE le conseil s'engage à prêter au Centre Archéo Topo tout artefact ou objet trouvé sur le lot 4 343 072 dans le cadre dudit projet archéologique.

**DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**22-05-4060**

**Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d'avril 2022**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 226 523.11 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2022:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 226 523.11 \$.

**22-05-4061**

**Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d'avril 2022**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du Camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 10 032.88 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2022:

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 10 032.88 \$.

**22-05-4062**

**Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois d'avril 2022**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 1 318.95 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'avril 2022 :

Je, Magali Lavigne, directrice générale de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 1 318.95 \$.

**DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Aucun dossier.

**DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

**DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR**

Aucun dossier.

**DOSSIERS SALLE DE QUILLES**

Aucun dossier.

**DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

Aucun dossier.

**DEMANDES DE DONNS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE**

**22-05-4063**

**Association diabète Haute-Côte-Nord – MARCHE-O-DON**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. François Maltais  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière faite par l'Association diabète Haute-Côte-Nord au montant de 75 \$.

**22-05-4064**

**Association des joueurs d'airsoft secteur BEST**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
APPUYÉ PAR M. François Maltais  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil refuse la demande d'aide financière demandé par l'Association des joueurs d'airsoft secteur BEST au montant de 500 \$.

**22-05-4065**

**Centre d'études collégiales de Forestville – Gala Méritas**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais  
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de verser une aide financière au Centre d'études collégiales de Forestville d'un montant de 100 \$ dans le cadre du Gala Méritas.

**DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉS**

**22-05-4066**

**Adhésion à Culture Côte-Nord**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adhère à Culture Côte-Nord au montant de 70 \$.

**22-05-4067**

**Adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord (URLSCN)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard  
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil adhère à l'Unité régionale loisir et sport Côte-Nord (URLSCN) au montant de 253,12 \$, taxes incluses.

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS : AMÉNAGEMENT  
PAYSAGER / MOBILIER URBAIN**

Des fleurs étaient autrefois aménagées dans les rocailles qui se trouvent à l'entrée du village, proche du kiosque d'information touristique. Le visuel qu'offre l'arrivée à destination constitue une occasion pour notre village de donner une bonne première impression. Lorsqu'un aménagement est réalisé adéquatement, avec le soutien et la volonté des citoyens, il dynamise les lieux, attire les investisseurs et les touristes et devient la fierté de ses résidents. Placer une demande auprès des citoyens pour partager des plants de vivaces permettrait de faire renaître la tradition fleurie.

Dans le même élan, il est suggéré d'égailler le village avec des jardinières suspendues aux lampadaires.

**SUJETS DIVERS**

Aucun point ajouté.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. François Maltais demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 20 h 22.

(Signé) \_\_\_\_\_  
Nathalie Ross, maire

(Signé) \_\_\_\_\_  
Magali Lavigne  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.